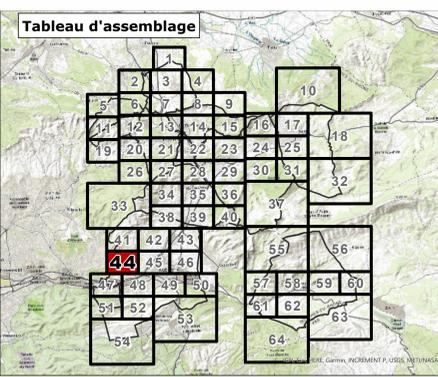


### Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N2. Risque incendie

PLANCHE  
44

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023



**Urbanisme**  
URBANISME  
□ Limite de zone

**Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque**  
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)  
Pour les communes d'Auroul et de Roquevaire  
■ B3  
■ B2  
■ B1  
■ R

**Risque feux de forêt réglementé par le PLUi**  
TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE  
Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cogez-les-pins, La Bouilladisse, La Dêtrousse, La Pierre-sur-Haute, Peyron, Saint-Sauveur et Saint-Etienne  
■ Zone inconstructible  
■ Zone à prescriptions  
■ Zone à urbaniser (AU ou 2AU) soumise à étude complémentaire

**Fond de Plan**  
Pour la commune de Belcodène  
■ Rouge  
■ Bleu  
■ Orange

■ Parcellaire  
■ Élément de repère  
■ Bât dur  
■ Bât léger  
■ Placée ou Plan d'eau  
■ Cimetière

